

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Le lundi dix-neuf novembre deux mille dix-huit, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. Jacky GALLOU

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

BOUIX Benoist, BOUQUET Stéphanie, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DROUIN Jean-Louis, DUVAL Léa, EMERY Benoît, EVETTE Gérard, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GERARD Yves, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, LAJOINIE Michel, LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, LEMASSON Jean-Edouard (départ au rapport n°162) , LEPINETTE Francis (arrivé au rapport n°154) MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François, TRAC Jean, TRONCHET Sébastien, VIEILLEPEAU Gérard.

Absents-excuses :

AUBERT Joël, excusé, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
BEAUDOIN Éric, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
BOULARD Dominique, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
BRETON Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à M. d'ANGLEVILLE Louis,
BOURGETEAU Gérard, excusé, a donné pouvoir à Mme MENON Claudine,
CHESNEAU Pascal, excusé, est suppléé par M. DUPONT Claude,
COUPARD Marie, excusée, a donné pouvoir à M. CLEMENT Jean-Louis,
COURNE Alain, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
DENIEUL Philippe, excusé, est suppléé par M. BORE Patrick,
EDOUARD Thierry, excusé, a donné pouvoir à M. GERARD Yves,
FORESTO Dominique, excusé, n'est pas représenté,
GESLIN Albert, excusé, est suppléé par M. BIBRON Frédéric,
GOSNET Robert, excusé, a donné pouvoir à M. MARTIN Philippe,
GOYER Lionel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
GUYON Marie-France, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
GRAFFIN Michel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LABRETTE-MENAGER Fabienne, excusée, a donné pouvoir à M. EMERY Benoit,
LEDOUX Jean, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LEMASSON Jean-Edouard, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté (départ au rapport n°162)
LEPINETTE Francis, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté (arrivé au rapport n°154)
LEVESQUE Marcel, excusé, n'est pas représenté,
QUOUILLAULT Véronique, excusée, n'est pas représentée,
RAGOT Jean-Marc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
RALLU Philippe, excusé, a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal,
TESSIER Jean-Luc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté.

Date de convocation :
14 novembre 2018

Date d'affichage :
26 novembre 2018

Nombre de membres
en exercice : 55

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 octobre 2018 : adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Intervention de M. PIRON de la Fondation du Patrimoine

AFFAIRES GENERALES

Syndicat mixte des gens du voyage – adhésion des Cdc de Sablé-sur-Sarthe et de l’Huisne Sarthoise

FINANCES

Emprunt pour l’extension de la maison de santé de Fyé – signature contrat

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Za Bérus – rachat de la parcelle Stand bike

Site de la Bassesse - signature d’un bail commercial - occas auto

CULTURE

Signature d’une convention avec l’orchestre d’harmonie de Fresnay-sur-Sarthe

PATRIMOINE

Za Pitoisière 2 à Maresché - vente du bâtiment à AS DISCOUNT

Vente parcelle ZL 41 Cherisay à M. BANSARD – annulation délibération n°2018-07-09/111 – modification du prix de vente

Vente de terrain à la Commune de Fyé à l’Ouche Saint Pierre

SOCIAL

Bilan financier 2017 du Contrat Enfance Jeunesse

Validation des projets sociaux des centres sociaux

DECHETS

Fixation de la dotation aux usagers de sacs pour la collecte des ordures ménagères à compter de l’année 2019

Annulation délibération n°2018-09-17/133 – acquisition trois jumbos collecte carton auprès Cdc Maine Cœur de Sarthe

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Présentation Fondation du patrimoine

Par MM. PIRON et AUBERT.

AFFAIRES GENERALES

SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE – ADHESION DES CDC DE SABLE SUR SARTHE ET HUISNE SARTHOISE – MODIFICATION STATUTS ARTICLE 7

DELIBERATION N°2018-11-19/151

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Le comité syndical du syndicat mixte des gens du voyage s’est prononcé favorablement le 05 octobre dernier :

- sur la demande d'adhésion des Communautés de Communes de Sablé-sur-Sarthe et de l'Huisne Sarthoise pour la gestion de leurs aires d'accueils des gens du voyage à compter du 1^{er} février 2019 ;
- sur la modification de l'article 7 des statuts concernant la composition du bureau.

Le Conseil communautaire doit valider ces trois décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion des Cdc de Sablé-sur-Sarthe et de l'Huisne Sarthoise de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage à compter du 1^{er} février 2019,
- Valide la modification de l'article 7 des statuts du syndicat,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 42
dont pour : 42
dont contre : 0
dont abstention : 0

FINANCES

SIGNATURE CONTRAT DE PRET - EXTENSION MAISON SANTE DE FYE DELIBERATION N°2018-11-19/152

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 250 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'extension de la maison de santé de Fyé et ce aux conditions suivantes :

Montant : 250 000 €
Taux fixe : 1,60 %
Durée : 20 ans
Périodicité : Trimestrielle
Frais de dossier : 0,10 % montant emprunté

- Prend l'engagement, au nom de la Communauté de Communes, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 42
dont pour : 42
dont contre : 0
dont abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZA BERUS - RACHAT PARCELLE A SCI STAND BIKE DELIBERATION N°2018-11-19/153

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Par délibération n°2017-03-13/071, le Conseil communautaire a autorisé la vente de la parcelle ZD 128 située sur la zone de Bérus à la SCI Stand Bike.

La SCI sollicite le rachat de cette parcelle ; la construction du bâtiment ne sera jamais réalisée et la société va être dissoute.

A titre exceptionnel et eu égard aux circonstances, il est proposé au Conseil communautaire de racheter cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'acheter la parcelle ZD 128 à la SCI Stand Bike au prix de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC ;
- Précise que les frais d'acte seront à la charge du vendeur ;
- Valide les décisions modificatives du budget annexe Za Bérus et du budget général 2018 suivantes :

DM BUDGET ZA BERUS 2018			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
6045	-2 000,00	7015	-54 000,00
6015	25 000,00	71355	78 800,00
605	1 800,00		
total	24 800,00		24 800,00
DEPENSES INVESTISSEMENT			
3555	78 800,00		
168751	-78 800,00		
	0,00		
DM BUDGET GENERAL 2018			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2313	-78 800,00		
RECETTES INVESTISSEMENT			
27638	-78 800,00		

- Autorise le Président à signer l'acte et tous documents se rapportant à cette opération.

Votants : 42

dont pour : 42

dont contre : 0

dont abstention : 0

Arrivée de M. Francis LEPINETTE.

SITE BASSESSE - SIGNATURE BAIL COMMERCIAL AVEC OCCAZ AUTO 72 DELIBERATION N°2018-11-19/154

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Par délibérations n°2017-11-13/235 et 2018-04-09/060, le Conseil communautaire a autorisé la location de locaux sur le site de la Bassesse à Occaz auto 72 en bail précaire jusqu'en décembre 2018.

Occaz auto 72 sollicite le renouvellement de la location en bail commercial aux mêmes conditions notamment tarifaires soit 435 € HT de loyer par mois pour une surface approximative intérieure de 310 m² et extérieure de 420 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le bail commercial et tous documents s'y rapportant.

Votants : 43
dont pour : 43
dont contre : 0
dont abstention : 0

CULTURE

SIGNATURE CONVENTION ORCHESTRE HARMONIE FRESNAY-SUR-SARTHE DELIBERATION N°2018-11-19/155

Rapporteur : M. Fabrice GOYER-THIERRY

Il est proposé de revoir la convention avec l'Orchestre d'harmonie des Alpes Mancelles suite à la fusion et au changement d'entité de la Cdc.

Cette convention précise les conditions de mise à disposition des instruments de musique de l'orchestre à l'école Musique Danse et Théâtre, les droits et obligations de chacune des parties.

La Communauté de Communes assume l'entretien et l'assurance des instruments.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Votants : 43
dont pour : 43
dont contre : 0
dont abstention : 0

PATRIMOINE

VENTE BATIMENT A AS DISCOUNT ZA PITOISIERE 2 A MARESCHE DELIBERATION N°2018-11-19/156

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

M. Frédéric RELANGE ne prend pas part au vote.

Vu le bail commercial du 15 octobre 2013,
Vu le compromis de vente en date du 17 octobre 2014,

La société As discount sollicite l'acquisition du bâtiment communautaire situé dans la zone de la Pitoisière 2 à Maresché dont elle est locataire depuis le 15 octobre 2013 (parcelle ZS 145).

La cession pourrait intervenir courant décembre 2018 ou début janvier 2019 aux conditions suivantes :

Coût initial des travaux ht:	519 887,77 €
Travaux 2018 ht :	<u>50 996,70 €</u>
	570 884,47 €

Subventions obtenues :	238 428,00 €
Montant capital emprunt remboursé :	<u>90 322,87 €</u> (après échéance du 20/12/2018) 328 750,87 €
Dépenses – recettes :	242 133,60 €
Terrain	37 425,00 €
Prix total cession :	279 558,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Président à vendre le bâtiment à la société As Discount aux conditions ci-dessus qui pourront évoluer à la marge selon la date de vente définitive,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître RELANGE,
- Autorise le Président à signer l'acte et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Président à rembourser le prêt contracté par la Cdc par anticipation aux conditions en vigueur le jour du décompte,
- Valide la décision modificative sur le budget annexe BICA 2018 suivante :

DM BUDGET BICA 2018	
DEPENSES INVESTISSEMENT	
1641	261 000,00 €
2313	18 000,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	
024	279 000,00 €

- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Votants : 43

dont pour : 42

dont contre : 0

dont abstention : 1

VENTE PARCELLE ZL 41 CHERISAY A M. BANSARD

DELIBERATION N°2018-11-19/157

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

Par délibération n°2018-07-09/11, le Conseil communautaire avait autorisé la vente à M. BANSARD de la parcelle ZL 41 située sur la Commune de Cherisay d'une surface de 3 900 m² environ au prix de 1 € le m².

Suite à une erreur matérielle dans la proposition initiale, M. BANSARD Jean-Marie a reformulé une proposition d'achat à hauteur de 0,35 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Annule la délibération n°2018-07-09/111,
- Autorise la vente de cette parcelle au prix de 0,35 € le m²,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître Noël de l'Office notarial HUVEY GAUDRE NOEL DIMECH,
- Autorise le Président à signer le compromis, l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette opération.

Votants : 43

dont pour : 43

dont contre : 0

dont abstention : 0

VENTE PARCELLES A COMMUNE DE FYE - SITE TRAPEZE
DELIBERATION N°2018-11-19/158

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

M. FRIMONT et Mme LELIEVRE ne prennent pas part au vote.

Par délibérations de la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand et de la Commune de Fyé, il a été acté de vendre à la Commune de Fyé les parcelles ZR 116, 119 et 120 situées à Fyé rue Charles Perrault pour une surface de 7 957 m² au prix de 0.70 € le m².

La Commune souhaite créer un accès routier sécurisé permettant l'accès à une zone 1AU ainsi qu'un cheminement piétonnier longeant le stade de football. La Commune prendra à sa charge les frais de notaire, de bornage et le déplacement des clôtures à l'identique.

Suite à la fusion et au changement d'entité, il est proposé de confirmer cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise la vente de ces parcelles au prix de 0,70 € le m²,
- Dit que les frais d'acte, de bornage et de clôture seront à la charge de l'acquéreur,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître Noël de l'Office notarial HUVEY GAUDRE NOEL DIMECH,
- Autorise le Président à signer le compromis, l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette opération, y compris le transfert de propriété.

Votants : 43

dont pour : 41

dont contre : 0

dont abstentions : 2

SOCIAL

BILAN FINANCIER 2017 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - RESTITUTION SUBVENTION PAR ESCALE A LA CDC

DELIBERATION N°2018-11-19/159

Rapporteur : M. Yves GERARD

M. Patrick GOYER ne prend pas part au débat ni au vote.

Suite à la tenue le 07 novembre dernier du comité de pilotage du contrat enfance jeunesse Haute Sarthe Alpes Mancelles pour l'année 2017 validant le bilan financier, M. GERARD présente le bilan financier des activités 2017 du contrat enfance jeunesse distribué en séance et ci-annexé.

M. GERARD précise qu'il était difficile d'estimer les dépenses sur l'accueil loisirs des enfants les mercredis en 2017 ; la fréquentation s'est concentrée sur les mercredis plus que les petites vacances ; 1 200 heures en plus.

Concernant les séjours, il y a eu un problème d'imputation des dépenses entre les séjours et l'espace jeunes.

L'intégration du secteur Belmontais dans le Contrat enfance jeunesse a permis d'augmenter la participation de la CAF.

Le bilan arrive toujours tardivement dans l'année mais il faut attendre les comptes de résultats des centres sociaux et la validation des données par la CAF.

M. MARTIN indique c'est un sujet complexe ; un bilan synthétique est présenté aujourd'hui.

Des réunions régulières ont lieu avec les Présidents et directeurs des centres sociaux, la Cdc et la CAF.

L'année 2017 est une année de transition. Chaque Cdc avait pris des engagements par rapport à ses centres sociaux et défini des subventions fixes ; seul le centre social Escale fonctionnait en subvention d'équilibre. En 2018, il faudra refaire le même exercice pour les trois centres sociaux.

Mme DUVAL demande si les sommes à reverser peuvent être conservées par les centres sociaux pour des projets exceptionnels.

M. GERARD précise que cela fait partie des discussions lors des comités de pilotage. Il est arrivé une année que le centre social Escale bénéficie d'un investissement dans un minibus car le centre avait très bien géré son budget et il restait des crédits. Il faut que chacun respecte ses engagements pour éviter tout dérapage. Tout projet peut être étudié si le contexte est favorable.

Le centre social Escale doit restituer la somme de 3 486,37 € à la CCHSAM correspondant au trop perçu de subvention en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Prend acte du bilan financier du contrat enfance jeunesse pour l'année 2017,
- Autorise le Président à émettre un titre de 3 486,37 € à l'attention du Centre social ESCALE correspondant au trop perçu de subvention en 2017 par l'association dans le cadre du CEJ 2017 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 43

dont pour : 42

dont contre : 0

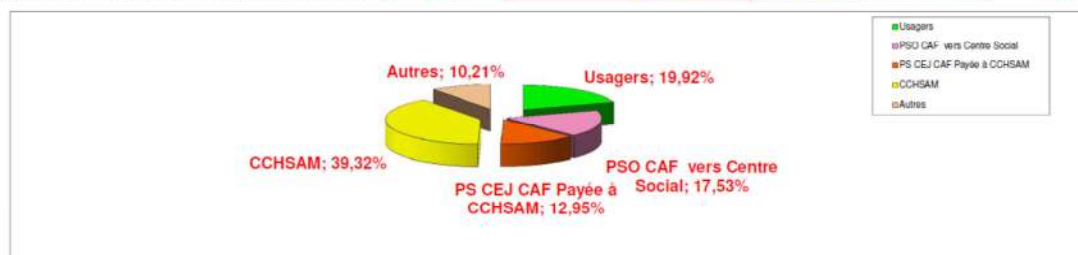
dont abstention : 1

SOLDE CEJ 2017

Activités 2017	Charges	Usagers	PSO CAF vers Centre Social	Autres	CCHSAM réalisé	Prévisionnel CEJ	heures réalisées 2017	heures prévision CEJ
MULTI ACCUEIL	148 057 €	18 101 €	53 892 €	20 483 €	55 581 €	53 610 €	15337 actes	16586 actes
Mercredis	79 586 €	12 420 €	5 061 €	11 665 €	50 440 €	41 156 €	9847 heures	8675 h
Petites vacances	88 915 €	20 797 €	5 692 €	9 616 €	52 810 €	51 974 €	11725 heures	12734 h
Eté	145 481 €	53 088 €	11 369 €	3 174 €	77 850 €	76 327 €	23151 heures	25788 h
Espace jeunes	61 531 €	10 715 €	5 025 €	13 390 €	32 401 €	47 682 €	9566 heures	9254 h
Séjours	39 711 €	16 488 €	1 900 €	1 696 €	19 627 €	14 374 €	373 actes	576 actes
RAM	76 406 €		32 855 €	7 414 €	36 137 €	40 018 €	1,57 ETP	1,57 ETP
Coordi Petite enfance	4 499 €				4 499 €	4 517 €	0,11 ETP	0,11 ETP
Coordi jeunesse	13 666 €				13 666 €	13 526 €	0,40 ETP	0,40 ETP
Eveil musical	2 788 €				2 321 €	3 645 €		
Total des activités	660 639 €	131 609 €	115 794 €	67 438 €	345 332 €	346 829 €		
PS CEJ CAF payée à Cdc				12,95%	85 579 €	88 270 €		
Effort réel CCHSAM					259 755 €	258 559 €		
Total		19,92%	17,53%	10,21%	39,32%			

Autres: MSA; Subvention Etat pour le multi accueil; FONJEP et emploi jeunes pour le local jeunes; et autres produits de gestion courante	Usagers	PSO CAF vers Centre Social	PS CEJ CAF Payée à CCHSAM	CCHSAM	Autres
	19,92%	17,53%	12,95%	39,32%	10,21%

Pour mémoire, la CCAM participait en moyenne sur les 3 dernières années à hauteur de 46%, les usagers pour 18,5%, La CAF pour 26% et autres pour 9,5%.



VALIDATION DES PROJETS SOCIAUX DES CENTRES SOCIAUX GEORGES ROUAULT - ESCALE - HAUTE SARTHE

DELIBERATION N°2018-11-19/160

Rapporteur : M. Yves GERARD

M. Patrick GOYER ne prend pas part au débat ni au vote.

Au cours de l'année 2018, dans le cadre du renouvellement de leur projet social, les membres de la commission « social », les directeurs et présidents des centres sociaux ont travaillé conjointement à la définition et aux orientations à donner aux centres dans l'animation de la vie sociale du territoire sur la base de diagnostics réalisés par les centres.

La commission « sociale » réunie le 26 septembre dernier a étudié les orientations des centres sociaux et validé les projets sociaux des trois centres sociaux du territoire :

- . pour la période 2019 à 2022 concernant le centre social Escale à Fresnay-sur-Sarthe et le centre social de la Haute Sarthe à Oisseau-le-Petit ;
- . Pour l'année 2019 centre social Georges Rouault à Beaumont-sur-Sarthe.

M. GERARD en présente une synthèse ci-annexée.

Les projets sociaux respectent le cadre budgétaire qui a été acté lors du vote du contrat enfance jeunesse pour 2019-2020 ; les incidences financières pour 2021 et 2022 ne dépasseront pas 1% d'augmentation.

Les projets sociaux seront agréés par la Caf de la Sarthe et feront l'objet d'une convention partenariale de l'animation de la vie sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Valide les projets sociaux des trois centres sociaux,
- S'engage à financer ces projets sociaux jusqu'en 2022,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 43

dont pour : 42

dont contre : 0

dont abstention : 1

Les orientations des centres sociaux sur 2019 à 2022

ESCALE	HAUTE SARTHE	GEORGES ROUAULT
<ul style="list-style-type: none"> • MOBILITÉ • PARENTALITÉ • LIEN SOCIAL • FRACTURE NUMÉRIQUE • ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES 	<ul style="list-style-type: none"> • LA PARTICIPATION DES HABITANTS • BIEN VIEILLIR • L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE PETITE ENFANCE • L'ÉGALITÉ TERRITORIALE, LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET LES MOBILITÉS • LA TRANSVERSALITÉ DES ACTIONS DU CENTRE SOCIAL • SOLIDARITÉS ET MIXITÉ SOCIALE 	<ul style="list-style-type: none"> • CONSOLIDER LA STRUCTURE SUR LE PLAN DE L'ORGANISATION INTERNE • PORTER LE PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL • CONSOLIDER L'IMPLICATION DES ADHÉRENTS/HABITANTS DANS LA STRUCTURE ASSOCIATIVE • CONSOLIDER LES ACTIONS PORTÉES EN TERMES D'AVS, NOTAMMENT EN TERMES DE PARTENARIAT • APPUYER LE RÔLE DU CENTRE SOCIAL SUR SON TERRITOIRE ET DANS SES MISSIONS FONDAMENTALES AU REGARD DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les actions du centre Social ESCALE 2019-2022



Les actions du centre Social de la Haute Sarthe 2019-2022



Les actions du centre Social Georges Rouault 2019

CHANTIERS URGENTS EN COURS	ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	PROJET SOCIAL
<ul style="list-style-type: none"> • Rattrapage du retard comptable • Elaboration du budget de structure • Elaborer un suivi comptable • Cadrer les fonctionnements RH (suivi horaires) • Evaluation des actions Enfance (CEJ communes et SIVOS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du secteur ACF (Animation Collective Famille) • Définir les modalités et orientations fin 2018 • Procéder au recrutement début 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Réécriture du projet social • Dynamique à initier fin 2018; rétroplanning, copil • Démarche participative 2019

Arbitrage CDC

Les CS respectent le cadre budgétaire qui a été acté lors du vote CEJ pour 2019-2020 = 703 404€ en 2019 et 720 490€ en 2020

Sachant que chaque centre social a un engagement spécifique

Suite à différents échanges pour 2021 et 2022 une projection budgétaire sur la base de +1% est proposée

Pour l'agrément centre social, chaque centre social passe une convention avec la CAF et la CDC

Arbitrage CAF

Dans les respects des critères d'agrément de l'Animation de Vie Sociale

Dans la cohérence des prestations Animation Globale et coordination (pilotage) et Animation Collective Famille

Dans la sécurisation des moyens budgétaires pour mettre en œuvre les projets

Présentation des projets sociaux à la commission sociale de la CAF en décembre 2018

M. CLEMENT fait remarquer que cela a l'air simple présenté par M. GERARD ; cela est en réalité très complexe. Il remercie M. GERARD pour tout le travail effectué. Si cela fonctionne bien aujourd'hui, c'est certainement grâce à lui.

M. MARTIN est convaincu du travail réalisé par M. GERARD. Aujourd'hui, le centre social Georges Rouault est en train de se restructurer avec une nouvelle direction ; le maintien de ce centre et l'intégration des activités dans le CEJ a permis d'augmenter les subventions de la CAF. Cela aurait été une erreur de le fermer.

DECHETS

DOTATION SACS COLLECTE ORDURES MENAGERES AUX USAGERS A COMPTER DE 2019 DELIBERATION N°2018-11-19/161

Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les retours d'expériences 2018 de la dotation de sacs translucides pour la collecte des ordures ménagères,

Vu les propositions des groupes de travail,

Vu l'avis des membres de la commission « environnement et déchets »,

Il est proposé de fixer la dotation de la façon suivante :

DOTATION PAR FOYER SACS DE 25 LITRES OU 50 LITRES POUR LES PARTICULIERS ANNEE 2019

26 sacs par rouleau

EQUIVALENCE PAR PERSONNE	NOMBRE DE ROULEAUX DE 25 L	NOMBRE DE ROULEAUX DE 50 L
1 personne/ Résidence secondaire	2	1

2 personnes/ 3 personnes	4	2
4 personnes et plus	6	3

Un choix sera possible entre les rouleaux de 25 litres et 50 litres. Les tranches ont été simplifiées ; les litrages sont fixés sur les mêmes bases que l'année 2017. Dans les tranches supérieures, la quantité est moindre. L'objectif est d'inciter à trier.

Lors des distributions, il sera possible de distribuer un rouleau de sacs supplémentaires (familles nombreuses avec enfants en bas âge, personnes incontinentes). Attention au don systématique qui alourdira les dépenses de la Cdc.

Les tarifs seront votés lors du prochain conseil.

Les dimensions des sacs de 50 litres seront modifiées : les sacs seront plus hauts et moins larges.

M. GALLOU demande comment vont faire les usagers qui ont racheté une poubelle. Le prix de la redevance ne sera pas connu avant les distributions, ni celui du rouleau supplémentaire.

M. RALU indique que les groupes de travail sur la tarification de la redevance des particuliers et des professionnels se réunissent demain soir et la commission la semaine prochaine.

Les chiffres depuis le 1^{er} juillet sont encourageants : il y a une baisse des tonnages des ordures ménagères et une augmentation des tonnages de déchets triés.

M. LEPINETTE juge dangereux de communiquer sur des chiffres maintenant.

M. RALU précise que la redevance des ordures ménagères ne contient pas que le coût de la collecte des ordures ménagères.

M. FRIMONT demande à avoir un article explicatif sur la REOM pour son bulletin municipal.

M. TRONCHET pense qu'il faudrait quantifier la charge communale de gestion de dépôts sauvages de sacs poubelles.

M. LEPINETTE rappelle que chaque commune a conservé un container avec un autocollant vert ; les agents communaux peuvent y déposer ce type de déchets.

M. MARTIN indique qu'il reste encore quelques points noirs de dépôts sauvages de déchets sur le territoire mais globalement, c'est beaucoup mieux sur les 40 communes. Grâce à la complémentarité entre les communes et la Cdc, la situation sur le terrain s'améliore.

200 000 sacs ont été commandés.

M. RALU précise que l'on peut fournir un modèle d'arrêté pour adresser une amende aux réfractaires qui continuent de déposer des sacs noirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la dotation de sacs aux particuliers telle que présentée ci-dessus pour la collecte des ordures ménagères à compter de l'année 2019,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 43

dont pour : 43

dont contre : 0

dont abstention : 0

Départ de M. Jean-Edouard LEMASSON.

ANNULATION DELIBERATION 2018 09 17/133 – JUMBOS CARTON DELIBERATION N°2018-11-19/162

Rapporteur : M. Dominique RALU

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 17 septembre dernier relative à l'acquisition de trois jumbos destinés à la collecte de cartons, il a été pris contact avec deux sociétés pour en organiser

la collecte. Il s'avère que le système de préhension de ces jumbos nécessite un véhicule spécifique pour le vidage et que ces jumbos ne peuvent pas être collectés sur demande.

Ce type d'équipements pose donc des difficultés de vidage et d'organisation dans la collecte et un important tonnage de cartons risque de partir dans les encombrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de ne pas acquérir ces trois jumbos auprès de la Cdc Maine Cœur de Sarthe pour la raison précitée,
- Annule la délibération n°2018-09-17/133 relative à cette acquisition,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 42

dont pour : 42

dont contre : 0

dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2018-11-19/163

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers), n°2017-06-12/172 (fixation tarifs régie Déclic/Cyberbase), n°2018-05-23/091 (gestion des baux professionnels en cours) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE ENVOYES EN OCTOBRE/NOVEMBRE 2018				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
16/10/2018	MPO FENETRES	144,36 €	TABLIER LAME PVC GRIS	MSAP
16/10/2018	DESSAIGNE	488,52 €	VIDANGE + POSE DE 3 ROBINETS + REMISE EN EAU	MSAP
16/10/2018	OUEST GRAVURE		BON A TIRER	MSP BEAUMONT
16/10/2018	CHÂTEAU SARL	571,20 €	DECHARGES LES MARNIERES ASSE LE BOISNE	DECHETS
18/10/2018	YESSS ELECTRIQUE	90,40 €	INTERRUPTEUR VOLET ROULANT	MSAP/DECLIC
18/10/2018	SOA	923,00 €	NETTOYAGE LOCAL APPENTIS POMPAGE SH ET RETENTION	DECHETTERIE
18/10/2018	SARP CENTRE OUEST	160,00 €	TRAITEMENT DES EAUX HYDROCARBUREES	
		250,00 €	TRAITEMENT DES BOUES HYDROCARBUREES	
			ANNULER ET REMPLACER PAR LE DEVIS N°18100401 BIS	
18/10/2018	SAUR	475,12 €	COMPTEUR EAU SANITAIRE DOUCHES	ST LEONARD
18/10/2018	LOCHARD BEAUCHE	3 350,00 €	CREATION BRANCHEMENT EU + EP	ZA LA PROMENADE
19/10/2018	BUREAU VERITAS	1 150,00 €	MESURES DE BRUITS DANS L'ENVIRONNEMENT SUR SITE ST OUEN	DECHETTERIE
18/10/2018	ACCESSIT	566,00 €	PANNEAUX SIGNALIETIQUE EMDT SITE BEAUMONT	EMDT/COM
22/10/2018	ROIMIER TESNIERE	249,00 €	TRANSPALETTE 2 BOGGIES 2,5 T	SERVICE TECHNIQUE
		86,00 €	DIABLE CHARGE	DECHETTERIE
22/10/2018	TRADIM	950,00 €	REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE DE MAINTENANCE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MAINTENANCE CM2018-48 LOGICIEL DE GESTION DE DECHETTERIE	DECHETTERIE
22/10/2018	TRADIM	100,00 €	TELECOMMANDE POUR BARRIERE CASSEE	DECHETTERIE
23/10/2018	ACCESSIT		BON A TIRER PANNEAUX SIGNALIETIQUE EMDT SITE BEAUMONT	EMDT/COM
23/10/2018	DISTRIMED	180,00 €	CHAISE DE DOUCHE PLIABLE TOBAGO	ST LEONARD
23/10/2018	ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE	250,00 €	LOCATION PIANO	EMDT
23/10/2018	DISTRICO	282,50 €	ECHELLE SERVICE TECHNIQUE	SERVICE TECHNIQUE
24/10/2018	TERRITORIAL	190,98 €	REABONNEMENT PACK TECKNIQUE DE TECHNISIEN CITE DU 08/01/2019 AU 08/12/2019	CCHSAM
25/10/2018	PAYSAGES JULIEN & LEGAULT	717,04 €	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE 2 BORNES BOIS POUR EMPECHER LES VEHICULES DE STATIONNER SUR L ACCES PMR DES SANITAIRES /DOUCHES	ST LEONARD
25/10/2018	APAVE	325,00 €	CONTRÔLE INSTALLATION ELECTRIQUE DECHETTERIE ST OUEN	DECHETTERIE
25/10/2018	PAYEN	95,08 €	CHAUDIERE GAZ MURALE A CONDENSATION	MSP FRESNAY
25/10/2018	PAYEN	95,08 €	CHAUDIERE GAZ MURALE A CONDENSATION	COMPLEXE ST AUBIN
25/10/2018	PAYEN	71,36 €	CHAUDIERE GAZ MURALE A CONDENSATION	MSP SOUGE
25/10/2018	PAYEN	129,42 €	CHAUDIERE GAZ AU SOL ET TUBAGE	GYM BEAUMONT
25/10/2018	PAYEN	600,84 €	4 RADIANTS + MONTAGE DEMONTAGE ECHAFFAUDAGE	DOJO FRESNAY
25/10/1998	PAYEN	677,14 €	6 RADIANTS +PREVOIR NACELLE	GYM FRESNAY
25/10/2018	PAYEN	179,49 €	CHAUDIERE GAZ AU SOL ET TUBAGE	GYM + DOJO
25/10/2018	PAYEN	400,56 €	RADIANTS + ECHAFFAUDAGE	GYM BEAUMONT
25/10/2018	PAYEN	100,47 €	CHAUDIERE GAZ MURALE BEAUMONT	TOURISME
25/10/2018	SOA	923,00 €	NETTOYAGE LOCAL DMS + APPENTIS + POMPAGE SH ET RETENTION	DECHETTERIE
	SARP CENTRE OUEST	160,00 €	TRAITEMENT DES EAUX HYDROCARBUREES	
		250,00 €	TRAITEMENTS DES BOUES HYDROCARBUREES	
		137,00 €	CURAGE CANALISATION EP	
26/10/2018	SYGMATEL	834,32 €	Ensemble comprenant la fourniture d'un pavé LED ZONES: dentiste + secrétariat	MSP BEAUMONT
26/10/2018	SYGMATEL	3 166,63 €	Fourniture et pose d'un ferme porte automatique	MSP BEAUMONT
06/11/2018	YESSS ELECTRIQUE	584,10 €	OSILY 1801-1927 ET 1801-1936 RADIATEUR BOUTIQUE	GASSEAU
06/11/2018	GARAGE LALOQUETTE	216,72 €	REPARATION OPEL	VEHICULE
06/11/2018	ROIMIER	37,31 €	FER534 SERRURE ACREMONE 3 POINTS	PISCINE BEAUMONT
08/11/2018	CHÂTEAU	750,00 €	BOURG LE ROI TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS	VOIRIE
08/11/2018	ROIMIER TESNIERE	200,00 €	BOTTES PU STEPLITE NOIRE POINT 41 ,42,44,45	SERVICE TECHNIQUE
05/11/2018	SUEZ	3600 €	4 ECO BOIS DE 4M3	DECHETS
		5 868 €	6 ECO BOIS VERRE AVEC INSONORISATION DE 4M3	
		4 200 €	4 ECO BOIS MONOFLUX DE 6M3	
			GRATUIT SEGRIE REPARATION ANNEAU DE LEVAGE (170 €)	
			GRATUIT SIGNALIETIQUE	
			GRATUIT AUDIT ALPES MANCELLES	
		550 € (700 € REMISE DE 150 €)	MISE EN PLACE ET TRANSPORT	
09/11/2018	TRACAGE SERVICE	400,00 €	INSTALLATION CHANTIER FOURNITURE ET POSE ETRIER DE PROTECTION	MSP BEAUMONT
13/11/2018	YLEA	19,97 €	BRASSARD SERRE FILE AUTO ENROULANT	SECURITE
13/11/2018	KIK DECLIC	7 083,33 €	CONTRAT 24/24 DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	FOURRIERE ANIMALE
13/11/2018	GARAGE DU CENTRE	229,93 €	CARBURANT + MONTAGE PNEUS	VEHICULES
14/11/2018	LA POSTE	2 579,54 €	DISTRIBUTION DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE N°4 EN DECEMBRE 2018	COMMUNICATION
15/11/2018	SAS PAYEN	2 712,84 €	RESERVOIR HELIO KIT ACCESSOIRE TUBE FER RACCORD...	GYMNASSE FRESNAY
16/11/2018	DARTY	79,99€ TTC	ENCEINTE JBL FLIP 3 POUR INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	EMDT

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE			
Date	Signataire	Montant	Objet

CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Signataire	Montant	Objet
06/11/2018	CARTIER Sébastien et RIVIERE Coralie	450 €/mois	location T5 à Saint Germain sur Sarthe

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS			
Date	Signataires	Montant éventuel	Objet
17/10/2018	professionnels de santé : Mme BIGNON, Mme RICHARD, Mme BREN, Cabinet infirmier James Brouard Taupin Mme DEVEZIN, Mme FILLON, cabinet infirmier VINSON GOYET		avenants de prolongation des locations aux professionnels de santé à la maison médicale de Fresnay sur Sarthe et Sougé le Ganelon et assujettissement à la tva des provisions sur charges

ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant
13/11/2018	budget général / dépassement crédits c/2051 logiciels	2 000 €

Votants : 42
dont pour : 42
dont contre : 0
dont abstention : 0

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Président indique qu'un contrôle de la DREAL a eu lieu à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré. Cela a généré beaucoup de travail pour Virginie LEGOUBEY et ses collègues ; M. le Président tient à la remercier publiquement. Le contrôle s'est bien passé.
- M. le Président informe de la démission de M. Didier GOSNET en tant qu'adjoint de la Commune de Livet-en-Saosnois et conseiller communautaire suppléant de M. Robert GOSNET.
- Mme LELIEVRE intervient sur la situation de la maison de santé de Fyé depuis le départ des deux médecins généralistes libéraux et questionne l'état d'avancement du recrutement de médecins généralistes. Actuellement, les habitants du secteur doivent se rendre à Sillé-le-Guillaume. Elle a le sentiment que la maison de santé de Fyé est laissée de côté ; des permanences des médecins salariés ne pourraient-elles pas être mises en place ? Elle souhaiterait être davantage informée sur l'évolution du dossier « médical » en tant que membre de la commission. Elle sait que M. GERARD y travaille mais elle souhaiterait avoir plus d'éléments. Il semble qu'il y ait des mécontentements des usagers de la maison de santé de Beaumont-sur-Sarthe, notamment par rapport à l'accessibilité, aux sols souples et à la confidentialité.

M. MARTIN rappelle qu'il y a plusieurs maisons de santé en effet sur le territoire et un centre de santé ; on ne peut pas opposer un site à un autre. A la maison de santé de Beaumont, quatre médecins généralistes ont intégré cette structure. Ils étaient déjà en activité sur le secteur ; ils accueillent régulièrement des stagiaires et font le maximum pour étoffer leur équipe. Un médecin choisit le lieu de son implantation.

A Fresnay et Sougé, il y a plusieurs médecins salariés au centre de santé pour environ 2 ETP au total : Dr LAURENS, 30h par semaine, Dr COICADAN, 9h par semaine, Dr BERGERON, 9h par semaine et deux médecins adjoints (non thésés) : Dr LAOT, 1 jour par semaine et Dr LENEN RUIZ, 1,5 jours par semaine. Dr LAOT s'installera en tant que médecin libéral à temps complet l'an prochain.

M. GERARD précise que l'on ne peut pas positionner les médecins où on l'on veut. Même si la communication est en effet restreinte sur ce sujet, les élus y travaillent. Ce domaine est malheureusement concurrentiel. Des pistes sont en cours d'étude, des rencontres vont avoir lieu prochainement avec l'ARS et la CPAM. Le site de Fyé n'est pas abandonné ; il n'est toutefois pas si simple de délocaliser un centre de santé ; l'organisation est déjà compliquée entre Fresnay et Sougé.

M. FRIMONT précise que le travail réalisé n'est pas remis en cause ; cela fait bientôt deux ans toutefois que les médecins sont partis. La population interpelle sans arrêt les élus municipaux. Il va falloir penser à cette partie du territoire. Que devient le contrat avec le cabinet de recrutement ?

M. MARTIN indique que le travail ne s'est pas limité au cabinet de recrutement qui toutefois devrait connaître toutefois une avancée fin novembre, début décembre.

D'autres pistes sérieuses et des contacts avancés sont pris mais rien n'est fait. Il faut patienter quelques mois encore.

Concernant la maison de santé de Beaumont, le problème des sols souples ne relève pas de la responsabilité du maître d'ouvrage. Un expert a été missionné par l'assureur de l'entreprise concernée pour trouver la cause du désordre. Cela n'empêche pas le fonctionnement de la maison de santé.

Concernant l'accessibilité, le projet a été validé au moment du permis en commission d'accessibilité et de sécurité. La structure est tout à fait aux normes d'accessibilité. Des problèmes identiques sont toutefois remontés dans les maisons de santé de Fyé et Fresnay. Un devis a été signé pour améliorer l'accès de l'entrée principale de la maison de santé à Beaumont sur Sarthe ; les travaux auront lieu fin novembre (porte motorisée).

M. GALLOU fait remarquer qu'il fait très froid dans la rue couverte de cet équipement.

M. MARTIN indique que conformément au projet, cette rue n'est pas chauffée ; les deux bâtiments ont été isolés comme deux bâtiments distincts. L'entreprise doit repasser tout prochainement pour contrôler le réglage des climatisations. Un des professionnels avait beaucoup modifié le système de chauffage. L'inauguration ne sera faite que lorsque la réparation des sols sera effectuée.

M. MARTIN précise que les professionnels de la maison de santé de Fyé ne sont pas menacés dans leur activité. Actuellement exercent notamment : trois kinésithérapeutes, quatre infirmiers, un ostéopathe...

M. GERARD souligne que les médecins de Beaumont accueillent des stagiaires internes régulièrement, ce qui est très important pour le renouvellement.

Au centre de santé, Dr LAURENS accueille également des stagiaires de 5/6^e année.

L'accueil, la convivialité sont des éléments importants. Le contexte économique du secteur n'est pas facilitatif car le conjoint du médecin doit aussi trouver du travail.

La séance est levée à 22h01.

M. FRIMONT propose de partager le verre de l'amitié offert par la Commune.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2018-11-19/151
2018-11-19/152
2018-11-19/153
2018-11-19/154
2018-11-19/155
2018-11-19/156
2018-11-19/157
2018-11-19/158
2018-11-19/159
2018-11-19/160
2018-11-19/161
2018-11-19/162
2018-11-19/163

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 26 novembre 2018.

Le secrétaire de séance, M. Jacky GALLOU